

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISE ADONAÏ MIRACLE CONSTRUCTION »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO, BAOULE
EXTENSION, NON LOIN DE LA PHAMARCIE BELLEVILLE,
Lot 1635, Ilot 139 BELLEVILLE

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/01/2024 , et enregistrés au CEPICI le 20/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE ADONAÏ MIRACLE
CONSTRUCTION »

Objet : CONSTRUCTION,
RENOVATION,
VENTE DE MATERIELS DE CONSTRUCTION,
ELECTRICITE GENERALE,
BATIMENT,
IMPOT-EXPORT,
DIVERS LOTISSEMENTS,
ACHAT ET VENTE DE TERRAINS,
GESTION IMMOBILIERE,
COMMERCE GENERALE,
DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO, BAOULE EXTENSION, NON LOIN DE LA PHAMARCIE BELLEVILLE, Lot 1635, Ilot 139 BELLEVILLE

Dirigeant(s) M BERTHE MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12898 du 11/12/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76520/GTCA/RC/2024 du 11/12/2024

